

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 12543 du 4 février 2011 portant promotion de sous-officiers
de gendarmerie de la spécialité « affaires immobilières »**

NOR : IOCJ1103703S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu la décision n° 130278 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029930S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2011 :

Szymczak Jean	Nigend : 98 039	Numéro de livret de solde : 5 124 866
---------------	-----------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2011 :

Cordier Bertrand	Nigend : 145 171	Numéro de livret de solde : 8 003 918
------------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 4 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
G. MIRAMON

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 12552 du 4 février 2011 portant promotion de sous-officiers
de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : IOCJ1103705S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu la décision n° 130282 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029933S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2011 :

Escalle Maxime	Nigend : 123 955	Numéro de livret de solde : 5 244 062
----------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2011 :

Arnaud Laurent	Nigend : 151 323	Numéro de livret de solde : 8 009 403
----------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2011 :

Fourcoux Jean-Christophe	Nigend : 171 906	Numéro de livret de solde : 8 026 338
Lucena Sébastien	Nigend : 183 276	Numéro de livret de solde : 8 033 958
Febvre Bruno	Nigend : 163 856	Numéro de livret de solde : 8 020 625

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2011 :

Lanne Michel	Nigend : 212 585	Numéro de livret de solde : 8 067 289
--------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 4 février 2011.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
G. MIRAMON